

0640212H  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
COLLEGE MARRACQ  
1 RUE DES MONTAGNARDS  
64100 BAYONNE  
Tel : 0559632965

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 6  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2022

Réuni le : 15/11/2022

Sous la présidence de : Philippe Bousquet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Ospitalea , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Voyage Ospitalea SEGPA: sur le rapport du chef d'établissement le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire des élèves de SEGPA à Irissarry (Centre d'éducation au patrimoine), intitulé "Patrimoine et Éducation à la citoyenneté", qui se déroulera au printemps 2023, dont le descriptif et le budget prévisionnel sont joints en annexe, et autorise le chef d'établissement à signer le contrat de séjour.  
(Participation individuelle des familles:30€).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0